



Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-unsa.org

Site : www.sections.se-unsa.org/76

Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 7 juin 2018

« Renforcer les partenaires sociaux en encourageant l'engagement syndical, la reconnaissance de celui-ci dans les carrières au sein des entreprises et en luttant contre la discrimination syndicale ». Tel était l'objectif n°2 du programme du candidat Macron pour le dialogue social lors de la campagne des élections présidentielles 2017...

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics. La présentation, le 25 mai, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale. L'UNSA a réaffirmé l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

L'UNSA a rappelé toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique. Elle a rappelé, également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité. Alors que le gouvernement a fait de l'égalité femmes/hommes la grande cause nationale du quinquennat, il est contradictoire d'envisager de supprimer les compétences des CAP et CCP en matière de promotion et de mobilité, deux sujets identifiés comme devant être examinés pour faire progresser l'égalité professionnelle. L'UNSA s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique. En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives. Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Le SE-Unsa a confié à l'IFOP le soin d'étudier l'état d'esprit des enseignants à l'issue de la première année scolaire de la nouvelle majorité gouvernementale. Après un an rue de Grenelle, le ministre Jean-Michel Blanquer n'a pas gagné le pari de la confiance auprès des enseignants. Cette enquête révèle que, loin des propos du ministre sur des critiques n'émanant que d' « une minorité de professionnels de la défiance », ce sont 63% des enseignants qui jugent que sa politique ne va pas dans le bon sens. Malgré ce contexte politique négatif, les enseignants se disent très majoritairement (82%) « heureux d'exercer leur métier ». Toutefois, plusieurs indicateurs doivent être observés de près

par le gouvernement alors qu'il multiplie les remises en cause de ce qui constitue la fonction publique. Les enseignants, comme les autres fonctionnaires, ont à cœur de bien faire leur métier. Ils attendent soutien et reconnaissance de leur employeur.

Nous aurions pu ajouter le terme qui nous est cher à tous autour de cette table : « bienveillance ». Ce terme se heurte malheureusement et régulièrement à l'argument que vous nous opposez Madame la DASEN, « manque de ressources humaines » ; cet argument récurrent dont nous comprenons trop bien la signification et qui débouche inévitablement sur un « non » aux multiples demandes et dont l'écho est devenu insupportable pour beaucoup de nos collègues.

Ainsi,

Non pour votre temps partiel. Votre maman souffrant d'Alzheimer devra apprendre à se passer de vous. Vos enfants de plus de 10 ans dont la garde vous est compliquée devront se débrouiller sans vous.

Non pour votre demande de disponibilité. Votre envie de voir ailleurs ne pourra pas être assouvie.

Non pour votre demande de détachement. Votre volonté d'enseigner dans le 2nd degré ou à l'étranger, ce sera pour plus tard !

Non pour votre allègement de service. Continuez à vous épuiser au travail accompagné de votre pathologie invalidante.

Et bientôt, non pour votre demande d'exeat. Continuez donc à prendre le train pour rejoindre votre conjoint un week-end sur deux.

NON NON NON NON, voilà donc la réponse aux aspirations légitimes de nombreux collègues et pour lesquels l'argument du manque de ressources humaines ne signifie rien d'autre qu'un constat d'échec.

Nous allons aujourd'hui aborder de nombreux sujets dans cette CAPD.

Avant toute chose, nous souhaitons remercier le service des affectations, et en particulier son chef de bureau dont la disponibilité et la rigueur technique ont été particulièrement appréciables .

De ce mouvement, nous retiendrons essentiellement le nombre impressionnant de participants mais aussi le nombre conséquent de collègues qui restent sans affectation à l'issue de cette première phase. Le SE-Unsa continue de demander une seconde saisie de vœux pour les ajustements.

Pour ce qui concerne la diffusion des résultats provisoires, nous tenons à préciser que le SE-Unsa avertit avec toutes les réserves d'usage uniquement les collègues concernés pour vérification des données. En aucun cas, nous ne répondons aux collègues pour savoir qui arrive dans leur école. En aucun cas, nous ne diffusons de manière généralisée des barèmes sur des supports. Cette opération, que d'autres justifient par une volonté de transparence ne fait que semer le doute et la suspicion. Elle ne fait que générer parfois un certain voyeurisme et, en tous cas, de nombreuses interrogations techniques dont seule une réponse individualisée au seul collègue concerné trouve sa justification dans le travail d'un élu du personnel.

Nous examinons également les demandes d'exeat. 19 des demandes répertoriées le sont pour rapprochement de conjoint. Il faut absolument que ces demandes soient satisfaites dans les meilleurs délais. Les plus urgentes étant nécessairement celles avec enfant.

Pour ce qui concerne les temps partiels, comme nous l'avons dit précédemment, nous souhaitons que la situation évolue favorablement pour tous les collègues qui vous ont adressé un recours. Le temps partiel ne peut être considéré comme un confort. Il résulte d'un choix personnel que vous devez prendre en compte au regard des situations qui vous sont remontées.

Enfin, concernant la hors classe, dans le calcul du barème, l'avis du DASEN se révèle déterminant. Nous pensions peut-être naïvement que l'ancienneté aurait un caractère plus prégnant. Dans tous les cas, une constatation s'impose : Il y a de nombreux perdants.

Prenons si vous le voulez bien quelques éléments chiffrés :

En 2017, nous avions 283 possibilités d'accès pour 4462 promouvables à partir du 7^{ème} échelon.

Aujourd'hui, nous avons 259 possibilités d'accès pour 2062 promouvables à partir du 9^{ème} échelon et 2 ans dans cet échelon.

La plage d'appel s'est réduite et nous pourrions sans aller plus loin nous réjouir de ce constat apparemment favorable.

Toutefois, à y regarder de plus près, nous constatons que les grands perdants du jour sont les collègues qui sont au 11^{ème} échelon aujourd'hui.

Ils représentaient 76,32% des promus en 2017, ils ne sont aujourd'hui et d'après les documents préparatoires que 73,74%.

Les collègues au 10^{ème} échelon, pour leur part verraient leur représentation parmi les promus à la HC passer de 20,84% en 2017 à 26,25% en 2018.

Cela ne nous semble pas très logique. Ce que nous dénonçons c'est le fait que des collègues retraits au 11^{ème} échelon ayant donc une ancienneté conséquente ne puissent pas accéder à la Hors-classe et finir leur carrière sur 2 grades comme le prévoit le PPCR.

Par ailleurs, nous aborderons quelques cas en séance qui ont éveillé notre curiosité quant à l'appréciation hiérarchique qui a été portée sur ces collègues.

Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de réunir un groupe de travail préparatoire à l'accès à la Hors-Classe l'année prochaine pour une étude approfondie de toutes les situations.

4^{ème} point à l'ordre du jour : les demandes d'intégration des instituteurs dans le corps des PE. Pour 9 possibilités d'accès, 8 demandes ont été déposées. Si toutes ces demandes sont satisfaites nous vous demandons de redistribuer le reliquat aux départements dont les possibilités d'accès ne pourront être honorées.